



**VILLE DE  
POHÉNÉGAMOOK**  
PLUS QU'UNE LÉGENDE

### AVIS PUBLIC

En vertu de l'article 319 de la loi des cités et villes, le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2018.

#### Calendrier 2018

Mois	Jour	Date	Heure
Janvier	Lundi	15	20 h
Février	Lundi	05	20 h
Mars	Lundi	05	20 h
Avril	Mardi	03	20 h
Mai	Lundi	07	20 h
Juin	Lundi	04	20 h
Juillet	Mardi	03	20 h
Août	Lundi	06	20 h
Septembre	Mardi	04	20 h
Octobre	Lundi	01	20 h
Novembre	Lundi	05	20 h
Décembre	Lundi	03	20 h

Veuillez noter que toutes les assemblées auront lieu à la salle des réunions, sise au sous-sol de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale, Ville de Pohénégamook. Tél. : 418 863-7722.

Donné à Pohénégamook,  
ce 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Lila Levasseur, adjointe au greffe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lila Levasseur, adjointe au greffe, déclare solennellement que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi. (Info-Dimanche, édition du 6 décembre 2017).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Pohénégamook,  
ce 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Lila Levasseur, adjointe au greffe